

## Rapport général du CS

Il y a un an j'écrivais : «Deux gros chantiers restent devant nous : constituer un Directoire opérationnel et achever de rendre Gloux fonctionnel. Tant que ces deux choses-là ne seront pas derrière nous, les membres du Conseil de Surveillance, aidés de quelques coopérateurs, devront encore se démener pour assurer le fonctionnement au jour le jour.»

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir dire que, sur ces deux plans, nous avons connu des avancées importantes. Gloux, qui nous avait joué bien des tours en 2007, a pu être à peu près maîtrisé, d'abord avec l'aide de son développeur d'origine (Antony de la société EiOLE). Puis Stéphane Le Sollic (nommé Directeur en juin 2008) a pu progressivement le prendre en main et a commencé à le faire évoluer. De son côté, Esther Joly (l'autre membre du Directoire, elle aussi nommée en juin 2008) a pu entreprendre, avec le cabinet comptable, un travail qui a porté des fruits en permettant d'obtenir relativement tôt dans l'année 2009 les éléments comptables concernant 2008.

Par ailleurs, les efforts des uns et des autres ont permis de parvenir à une meilleure connaissance de la réalité d'Ouvaton du point de vue technique, du point de vue du nombre de coopérateurs, du point de vue financier.

Le Conseil de Surveillance a encouragé ces efforts et y a pris part. La participation régulière de la plupart de ses membres aux échanges qui se sont tenus sur la liste de discussion que nous avons en commun avec le Directoire, lors de réunions à Malakoff (souvent en présence des membres du Directoire) ou encore à l'occasion de conférences téléphoniques <sup>1</sup>, a permis au Conseil dans son ensemble d'être en mesure de suivre et d'évaluer l'activité de la Coopérative. Notons quand même que deux de ses membres ont souhaité démissionner récemment pour laisser leur place.

Depuis la dernière Assemblée Générale, nous avons donc pu mettre en place un Directoire opérationnel et profité de son activité constante.

Il reste néanmoins des zones d'ombre dans notre bilan, qui sont autant d'objectifs pour la suite.

- Nous n'avons pas réussi à constituer le Directoire "trépied" que nous souhaitons (technique / financier / administratif).
- Nous n'avons pas réussi à mettre en place le suivi trimestriel de la comptabilité qui nous semble nécessaire.
- Nous n'avons pas avancé dans la voie de la mise à disposition de Gloux à la communauté du Libre.
- Nous n'avons pas été assez loin dans l'animation de la réflexion collective, par exemple à propos des statuts ou encore des tarifs.

Par ailleurs, si le fait que le CS ait une meilleure connaissance de l'état de la Coopérative est un motif de satisfaction, en revanche l'état de la Coopérative lui-même, est plutôt un motif de souci. L'accumulation, ces dernières années, de sociétaires invisibles, le nombre important de factures impayées, les imperfections de Gloux sont sources de préoccupations pour le CS.

---

<sup>1</sup>Le CS a tenu 4 réunions (juillet, octobre, janvier, avril) à Paris et 2 conférences téléphoniques.

Nous voulons cependant être confiants et espérons pouvoir vous faire part de nouveaux développements favorables dans un an. Car nous restons persuadés que la proposition d'hébergement indépendant des grosses structures marchandes, au sein d'une coopérative qui puisse être un lieu de mutualisation et d'entraide bénévole et qui garantisse un bon niveau de protection des comptes et des données des coopérateurs, que cette proposition, donc, fait sens et mérite qu'on y travaille.

## Approbation des comptes et rapport présentés par le Directoire

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des sociétaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de surveillance déclare n'avoir pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes annuels qui serait de nature à mettre en cause la sincérité de ceux-ci.

Enfin, le Conseil approuve l'ordre du jour ainsi que le projet de texte de résolutions proposé par le Directoire à l'assemblée générale.

Fait à Guidel, le 16 mai 2009  
le président du Conseil de Surveillance  
Philippe Ladame